noesya

Charte de bénévolat

Don d'une part du résultat

L'entreprise s'engage à donner une part de son résultat d'exploitation à des associations ou initiatives à but non lucratif. Les associations sont choisies par les personnes salariées de noesya.

Critères de choix

L'organisation ou l'initiative bénéficiaire doit répondre au critères suivants :

- ne pas se substituer à l'action de l'État, afin d'éviter les dérives philanthropiques
- agir dans des domaines proches des activités de noesya
- être cohérente avec les valeurs de noesya, notamment avec le programme de recherche action sane

Mécénat de compétences

L'équipe s'implique dans des productions bénévoles, dans la mesure des possibilités financières de l'entreprise et de la volonté des personnes.

Charte de bénévolat – 1.1 Page 1 sur 1